

LA REDEVANCE INCITATIVE

d'Enlèvement des Ordures Ménagères et composteurs

Aujourd'hui, le service gestion des déchets est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle est basée sur la valeur locative du bien sans tenir compte de la quantité de déchets produite par le foyer. Il y aura une année blanche, en 2020, pour que les habitants se rendent compte de la nouvelle tarification. Dès 2021, la Redevance Incitative entrera en vigueur sur une partie du département puis s'étendra progressivement, elle remplacera la TEOM. La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte demande de réduire la production de déchets. A ce jour, près de 5 millions de français sont passés à un système incitatif en France dont 98% par une redevance incitative. Si certains Trémolacois souhaitent acquérir un composteur via le SMD3 (Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne), la municipalité propose la prise en charge du transport groupé, à condition qu'il y ait un minimum de 10 commandes. Le SMD3 informe que les composteurs ne seront disponibles qu'à partir de janvier 2020. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, si vous souhaitez en bénéficier.

PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Ce processus repose sur des référents volontaires et bénévoles qui seront formés pour faire remonter les alertes. Le Major Pradier est venu présenter ce dispositif au conseil municipal, qui a décidé d'y adhérer, en séance du 1^{er} mars 2019, le protocole a été signé le 24 septembre dernier en présence de la Sous-Préfète, Mme MONTEUIL. La liste des référents et leurs coordonnées est disponible en mairie. La pose de panneaux assurée par la Communauté de Communes Bastides Périgord sera prochainement effectuée.



DEFIBRILLATEURS

Pour répondre à la mission de sécurité publique qui incombe aux collectivités territoriales, la commune s'est équipée d'un second Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Cet appareil a été installé le 24 septembre 2019, à l'entrée principale de la salle des fêtes Le Grenier. Pour rappel, le premier est installé sur les parois fixes de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite contre le bâtiment école mairie.

BOÎTES AUX LETTRES DE RELEVAGE

Comme vous avez pu le constater, la Poste a décidé de l'enlèvement des 3 boîtes aux lettres de relevage situées à Soulalève, Lescodelpont et Saint Geniès en raison d'« un trafic courrier très faible et sporadique, à savoir un trafic quotidien et hebdomadaire très faible ne justifiant pas le passage quotidien du facteur ». Un courrier de mécontentement a été adressé à la Direction, il est resté sans réponse à ce jour.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

La mise en application de la loi GRENELLE II impose une obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public accueillant des populations sensibles ou sur de longues périodes (crèches, écoles, établissements d'accueil des personnes handicapées, établissements pénitentiaires pour mineurs). Afin de répondre à cette obligation, plusieurs sociétés ont été sollicitées pour procéder à un diagnostic. Qualiconsult devrait intervenir prochainement.

Clos à la date du 15 décembre 2019

NAISSANCES

11 janvier : Anthéa Jeanne Suzanne DUPONT
14 janvier : Aïna MAURI KRAUSE
4 septembre : Ayla Pauline BOLLEGUE

MARIAGES :

13 juillet : Fanny Isabelle VANÇON
et Sylvain Patrick Raymond LORENTE RODRIGUEZ
14 septembre : Clémence Catherine LAVAUD et Stéphane MARTY

DECES et INHUMATIONS :

9 janvier : Bernard GIRAUDEL
13 janvier : Irène MAZEROLLE née GRELET
18 février : Raymonde TESAN née MELCHIORI
28 février : Alberte MARLAS née CHAMBON
5 avril : Bernard LAFON (coiffeur)
24 avril : Albert LAVERGNE
31 mai : Jean Claude LASSIGNARDIE
21 juin : René Albert GALINAT
23 août : John Arthur CASTLE
17 septembre : Guy JOIRET
27 septembre : Bernadette Mathilde GUILLEMIN née SOLANO
30 novembre : Gérard GOURDON
2 décembre : Jacqueline Vivianne PERRIER née NEBOU
6 décembre : Paulette LAFON née DELMONTEIL



AGENDA

Festivités hiver-printemps 2019-2020

Mar	31-déc.	TREMOLAT	Réveillon - Comité des Fêtes
Sam	11-janv.	TREMOLAT	Vœux du Maire et du Conseil Municipal
Sam	11-janv.	Calès	Quine - Foot Entente Calès Trémolat
Sam	18-janv.	TREMOLAT	Quine - Club des Jeunes
Sam	1-févr.	TREMOLAT	Moules Frites - Amicale de Pêche
Ven	7-févr.	TREMOLAT	Belote - Les Gouyassous
Sam	7-mars	TREMOLAT	Quine - Amicale de Pêche
Ven	27 mars	TREMOLAT	Conférence - La Cerise sous le Chapeau
Sam	11 - 12	TREMOLAT	Fête de Pâques - Comité des Fêtes
Dim Lun	13 avr	TREMOLAT	Fête de Pâques - Comité des Fêtes
Ven	17-avr	TREMOLAT	Conférence - La Cerise sous le Chapeau
Ven	15-mai	TREMOLAT	Conférence - La Cerise sous le Chapeau
Dim	17-mai	TREMOLAT	Floralies / Vide Grenier - Club des Jeunes
Ven	29-mai	TREMOLAT	Conférence - La Cerise sous le Chapeau

Le secrétariat de mairie est à votre disposition :
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le mercredi
Tél : 05.53.22.80.17 / Fax : 05.53.22.89.38
Email : mairie@tremolat.fr - Site internet : www.tremolat.fr
En cas de dérangement, le secrétariat est joignable au numéro de l'agence postale

L'Agence Postale Communale est à votre disposition :
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h30
Tél : 05.53.23.21.74

La bibliothèque est ouverte mardi de 11h à 12h
et vendredi de 16h30 à 18h.

Informations municipales : Rédaction : Eric CHASSAGNE

Impression : décembre 2019

Écho du Cingle

Informations municipales



L'année en photos ...

SOMMAIRE

Page n°1 :

REPORTAGE PHOTOS

Page n°2-3-4 :

VIE COMMUNALE

EN MAIRIE

Page n°5 :

INFOS PRATIQUES

Page n°6 :

ETAT CIVIL

AGENDA

COORDONNEES



Monsieur le Maire
reçoit le samedi
après-midi
sur rendez-vous

Inauguration des travaux du Centre-Bourg
et de l'église Saint-Hilaire



Travaux Centre-Bourg



Nouveaux portails à l'école



Jardin du souvenir et le Columbarium



Participation citoyenne



Mini-golf

INVITATION

Eric CHASSAGNE, Maire de Trémolat
et le Conseil Municipal

présenteront leurs vœux
pour la nouvelle année,

Le Samedi 11 Janvier 2020 à 17h30
Salle des Fêtes - "Le Grenier"

et vous invitent cordialement
au vin d'honneur qui suivra.



VIE COMMUNALE

TRAVAUX DU BOURG

Les inaugurations des travaux d'aménagement du centre bourg et de restauration de l'église Saint-Hilaire ont eu lieu le 29 juin dernier. Monsieur Le Maire a accueilli les participants. Le public a pu apprécier les travaux réalisés avant la coupure du ruban au carrefour de la rue Brugière-de-la-Barrière. Christophe CATHUS représentant le Président du Conseil Régional, Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental, Stéphanie MONTEUIL, Sous-Préfète de Bergerac et Marie-Rose VEYSSIERE, Conseillère Départementale du canton Périgord-Central, étaient présents pour l'évènement. Ils étaient accompagnés d'enfants du village en tenue périgourdine. Eric CHASSAGNE a souligné la réactivité du Maître d'Œuvre, Vincent LEFEBVRE du Cabinet Espaces SARL de Périgueux et celles des entreprises qui ont respecté les délais de livraison. L'Etat et le Département ont contribué au financement de ces chantiers, ce dernier à double titre avec la réfection des chaussées départementales. Un verre de l'amitié a conclu la manifestation.

PROGRAMME VOIRIE

Afin de respecter la cohérence de l'aménagement du centre bourg; la reprise des chaussées, des rues : des Ecoles, du Presbytère, Brugière de la Barrière, des Mulets et la réfection indispensable du virage au chemin du Vignal ont été effectuées.

Par ailleurs, la commune a souhaité engager une partie de son programme de voirie sur l'aménagement de l'entrée de bourg, rue Guillaume d'Alesme, à hauteur des pavillons HLM du Foirail afin d'éliminer un gros risque accidentogène en raison de la présence d'eaux stagnantes qui créent une entrave à la circulation lors de fortes pluies. Un plan a été réalisé par l'unité d'aménagement du Bugue qui a étudié la solution à ce problème par la création d'un trottoir avec bordures et reprise du bitume afin d'inverser la pente de la chaussée en intégrant 4 traversées de route nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales vers le caniveau situé à l'opposé. Néanmoins des écueils sont rencontrés avec le déplacement des coffrets électriques par Enedis, saisie pour le déplacement de ces compteurs en bordure de voie.

ELAGAGE / CCBDP

La Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord envisage de réaliser, fin 2019 début 2020, une campagne d'élagage des arbres, branches et haies se situant sur le domaine public routier, et d'abattre les arbres menaçant de tomber. Les voies communales concernées sont les suivantes : n° 405 Le Rouquet, n°404 Les Flamets, n°406 chemin de Celles, n°407 et 601 Lescodelpont, n°300 Rocamadou, n°109 Le Monteil, n°207 Bosredon, n°105 Le Rossignol, La Queyssou, n°108 Malbrunet, La Queyssou, n°103 Clidoux Hauts, n°606 Charlemagne. Les branches élaguées et les arbres abattus seront stockés sur place et laissés à la disposition et à la charge de leur propriétaire. Si vous êtes opposés à cet élagage le long de vos parcelles et afin d'éviter tout litige, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître en mairie dans les plus brefs délais et d'effectuer les travaux avant l'intervention des services communautaires.

ELAGAGE PLATANES

Avec l'arrivée de l'automne, la société Abat'Elagage Dauchez va procéder à l'entretien de 8 platanes, 3 tilleuls, 1 gros platane et 1 très gros platane au centre bourg. Une expertise de l'état des tilleuls, place de la mairie, est en cours.

JARDIN DU SOUVENIR /COLOMBARIUM

Des travaux de mise aux normes du Jardin du Souvenir dans l'enceinte du cimetière de Trémolat ont été réalisés : une colonne du Souvenir a été érigée et permet d'y apposer des plaques nominatives. La pose d'un columbarium a également été effectuée. Une subvention de 10 000€ a été attribuée par le département au titre du Fond d'Équipement des Communes.

ADRESSAGE

Un groupe de travail composé d'élus s'est réuni afin d'étudier les propositions du projet d'adressage. Monsieur Le maire a indiqué qu'une réunion publique d'information aurait lieu prochainement pour faire part des nouvelles dénominations des voies.

CAMPING

Le Conseil Départemental s'est séparé du camping et de la brasserie de la base nautique. Le 1^{er} juillet dernier, cette collectivité a cédé la propriété de son complexe d'hébergement touristique à un couple d'acquéreurs originaires de Normandie, Estelle et Sébastien FOURE. Nous leur souhaitons la bienvenue. Le Département en partenariat avec le Ski-Club continuera uniquement de gérer la partie aval nord de l'île, accessible depuis le camping de Trémolat.

CHATS ERRANTS

Afin de maîtriser la démographie et l'état sanitaire des chats errants, une campagne de capture a été effectuée sur la commune de Trémolat, en propriété privée, aux abords du parking de la salle des fêtes "Le Grenier". Cette campagne s'est déroulée du 18 novembre 2019 au 2 décembre 2019 inclus. Les chats saisis ont été conduits auprès de la fourrière de la SPA de Bergerac. Les chats pucés qui ont été identifiés ont été remis à leur propriétaire, les chats non pucés ont été mis à l'adoption. Pour répondre aux obligations légales, la commune avait prévu un budget pour la stérilisation de chats qui ont été remis en liberté. Par délibération du 29 novembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé la pose d'un abri pour chats. Celui-ci est placé sous la surveillance de la collectivité. Nous vous prions de le respecter. En vertu de l'article L. 427-8 du code de l'environnement, nous vous rappelons que toute personne qui utilise des pièges doit être agréée à cet effet par le préfet du département où elle est domiciliée. Dans le cas contraire, nous vous rappelons que tout piège est strictement interdit et qu'il peut être extrêmement dangereux autant pour les animaux que pour les piétons.

GOBELETS REUTILISABLES

La commune a fait l'acquisition de gobelets réutilisables à l'effigie de Trémolat. Il s'agit de gobelets 33 cl transparents avec le logo en quadrichromie. Ceux-ci peuvent être utilisés à l'occasion de manifestations, et sont proposés aux associations, détenteurs d'activités Trémolacoises et également aux particuliers qui en feraient la demande à titre individuel. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie.

MINI-GOLF

Le 1^{er} avril 2019 a scellé la reprise officielle du mini-golf, en gérance, par Monsieur et Madame HENRY. Ils ont effectué des aménagements et développé des activités de snack, buvette et location de vélos. Il a été ouvert et le sera pour les prochaines saisons : 7 jours sur 7 en juillet et en août de 9h à 22h ainsi que les week-ends en juin et septembre.

En Mairie

Recensement de la population

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) lance l'enquête du recensement de la population pour l'année 2020. Elle se déroulera du jeudi 17 janvier au samedi 16 février dans les communes de moins de 10 000 habitants concernées. L'enquête a pour objectifs de mieux connaître la population française afin de prendre des décisions adaptées pour la collectivité et de produire des chiffres de référence pour l'application des lois et des règlements.

Frelons Asiatiques

Dans l'intention de sensibiliser les habitants de la Commune aux problèmes causés par la présence des frelons asiatiques qui représentent un danger pour tous, le Conseil Municipal, en séance du 25 octobre 2019 a décidé de participer à hauteur de 50 % du montant total de la facture de chacun et a fait le choix de l'entreprise Dordogne Frelons Guêpes (DGF). Les tarifs de l'entreprise proposés aux résidents de Trémolat (identiques du lundi au dimanche, et jours fériés) sont les suivants :
-Intervention entre 0 et 6 mètres de hauteur = 60 € TTC + 12 € TTC par rallonge de 3 mètres.
-Intervention au-delà de 21 mètres de hauteur, ou nécessitant de grimper à l'arbre = 180 € TTC. Chacun peut déclarer les nids de frelons à l'adresse internet : <https://framaforms.org/recensement-nids-frelons-asiatiques-2019-2020-1543846836>

Borne Corepile

La Mairie s'est dotée d'une borne de collecte Corepile. Toutes les piles et petites batteries sont les bienvenues. Ne les jetez plus à la poubelle !

Elections municipales

Dans la perspective des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 7 février prochain. Chaque citoyen peut vérifier sa situation électorale sur le site service-public.fr

Rappel Feux de Jardin

Les feux de jardin sont autorisés du 1^{er} octobre au 28 février. Tout propriétaire désireux de procéder au brûlage à l'air libre de déchets verts pendant cette période, doit se rendre en mairie pour remplir un imprimé de déclaration au minimum 3 jours avant la date prévue.

Sécheresse

L'été 2019 fut particulièrement chaud et sec. Les phénomènes de Sécheresse/Réhydratation des sols sont des mouvements de terrain issus du retrait et/ou du gonflement des sols provoqués par des épisodes de sécheresse dans les sous-sols argileux sensibles. Il s'agit d'un phénomène lent, les fissures mettent plusieurs semaines voire plusieurs mois à apparaître. Si votre habitation a subi des dommages relatifs à cet aléa de sécheresse et de réhydratation des sols, nous vous invitons à venir vous signaler en mairie. La commune pourrait déposer un dossier en début d'année si plusieurs administrés sont concernés. Cependant, cette procédure est fondée sur un rapport établi annuellement par Météo-France et ne garantit en rien la reconnaissance en calamités naturelles par l'Etat.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, l'armistice entre la France et l'Allemagne marque la suspension des combats et le début des grandes négociations. C'est pour cette occasion que M. Le Maire, accompagné des Anciens Combattants ont honoré tous les soldats morts aux combats en déposant une « gerbe » au monument aux morts entouré des enfants présents. Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie.



SOIREE VIN CHAUD ET MARRONS GRILLÉS

Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal ont invité les habitants, le vendredi 6 décembre dernier, à partager un moment convivial lors d'une soirée vin chaud et marrons grillés. La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation et à la mise en place de la crèche.

L'ÉCHAPPÉE DU PÊCHEUR

Au fil de l'eau avec un pêcheur professionnel, Patrick CECHETTO veut faire découvrir une de ses passions : la pêche. Il a lancé « l'échappée du pêcheur », il associe balade et découverte théorique de la pêche en rivière. Durant 1h30, il promène jusqu'à 11 passagers, discute, échange et fait découvrir les produits de la pêche. Sur réservation : du printemps jusqu'à l'automne, en fonction de la météo.

CONCOURS DU PATÉ DE PERIGUEUX 2019

Les frères Danos ont remporté le 1^{er} prix du célèbre concours du pâté de Périgueux le lundi 11 novembre dernier. Leur réalisation a été récompensée par le prix d'excellence pour cette 42^{ème} édition marquée par un niveau élevé qui a donné du fil à retordre à la vingtaine de membres du jury.

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉQUITATION 2019

A l'occasion des championnats de France d'équitation 2019, Maéva Dupin, Trémolacoise, a remporté une superbe médaille d'argent dans la discipline « CSO » (Concours de Saut d'Obstacle) et nous sommes heureux à cette occasion de lui présenter toutes nos félicitations. Tous nos encouragements lui sont d'ores et déjà acquis pour la suite.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Cette année 2019/2020 l'école accueille 25 enfants répartis de manière suivante : 6 Petite Section, 12 Moyenne Section et 7 Grande Section. L'effectif sur le RPI (Cales, Badefols et Pontours confondus) est de 65 élèves. Mme Emma CIAMPA, nouvelle aide à l'enseignante, est arrivée depuis le début de l'année scolaire en remplacement de Mme CASSEMICHE partie vers d'autres horizons. Cette année la maîtresse et l'équipe enseignante ont pour projets environnementaux et culturels :

« De la terre au ciel et du ciel à la Terre »

-Découverte de la notion de paysage, la transformation du blé en pain, les cultures et la terre, le rôle des abeilles dans l'écosystème, la pollinisation, l'astronomie, la préservation de la nature.

« Quand les arts et les mots musent » :

-Etude des albums de Christian Voltz, qui se concrétisera avec une extension au projet « Paysage » à dominante arts visuels. Une exposition dans le village de plusieurs valises créées par les enfants. Avec la loi Alimentation adoptée fin 2018, des repas végétariens sont proposés, depuis le début du mois de novembre, une fois par semaine à la cantine. Madame Crouseilles et les enfants remercient les associations et la mairie de Trémolat pour leurs aides physique et financière tout au long de l'année.

Les maîtresses du RPI remercient l'investissement de l'association de l'Amicale Laïque représentée cette année par Madame GUILLEMOT Charlotte Présidente et son bureau Mmes BAUNAT Caroline, ESCARMANT Mylhène, DIHARS Cindy, BESSON Lucile et FANCHON Christelle. Cette association a pour but de récolter des fonds en faveur des écoles du RPI afin de concrétiser les projets des écoles et ainsi permettre aux enfants d'effectuer des sorties pédagogiques. Les membres du bureau rappellent que tous les parents sont les bienvenus comme adhérents de l'association et ainsi pouvoir aider lors des manifestations.



DÉPART ELODIE TUNEU

Après 6 ans de service au sein de notre commune, Elodie TUNEU, nous quitte pour de nouvelles fonctions. Son accueil chaleureux et sa gentillesse auprès de nos administrés ont été reconnus, et nous manqueront. Nous lui souhaitons une très bonne continuation pour cette nouvelle page qui s'ouvre.